

o. P. 20. 2. 1.

3. 8. 46

aa

Projet de communiqué.

Au cours de la conversation qu'il ont eue ce matin, Monsieur Petitpierre, Conseiller fédéral, Chef du Département politique et Monsieur Trygve Lie, Secrétaire général des Nations unies ont passé en revue les diverses questions que soulève le transfert à l'organisation des Nations unies du Palais des Nations à Genève.

Monsieur Petitpierre a déclaré que la signature par les Autorités suisses de l'arrangement provisoire sur les privilèges et immunités de l'organisation des Nations unies prouvait, par là même, que les Autorités suisses étaient disposées à garantir à l'O.N.U. le libre exercice de ses activités sur le territoire suisse.

D'autre part, et pour supprimer tout malentendu possible, Monsieur Petitpierre a ajouté qu'il était heureux de donner à Monsieur Lie les assurances suivantes:

1) La Suisse reconnaît que l'O.N.U., ayant repris le Palais des Nations, sera en tout temps libre d'en faire tout usage qu'elle jugera convenable et notamment de l'utiliser pour des réunions de tous les organes de l'organisation des Nations unies, et pour les activités de tous les services de l'O.N.U., sans exception.

2) Toutes les Autorités suisses accorderont à l'O.N.U. et à ses fonctionnaires un traitement au moins aussi favorable à tous égards que celui qui est accordé à toute autre organisation internationale sur le territoire suisse.

3) La Suisse fera tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer que les services que l'Organisation des Nations unies et l'O.N.U. pourra établir dans le Palais des Nations soient à même de s'acquitter de leurs fonctions dans les meilleures conditions possible et, à cet effet, facilitera en tout temps leurs activités dans un esprit de compréhension amicale.

./.

Dodis



rd

88

Projet de communiqué

Monsieur Trygve Lie, Secrétaire général de l'O.N.U. a remercié Monsieur Petitpierre de ses assurances qu'il appréciait hautement et a promis de les porter à l'attention de l'assemblée générale de l'O.N.U. à laquelle il se propose de faire rapport à sa session de septembre sur l'utilisation du Palais des Nations.

Les autorités suisses de l'arrangement provisoire de la Conférence des Nations Unies ont été avisées par le Secrétaire général de l'O.N.U. de la libre exercice de ses activités sur le territoire suisse.

arrangements
il faudrait
1, 2, 3, 4

Le Secrétaire général de l'O.N.U. a déclaré que les activités de l'Organisation des Nations Unies sont compatibles avec les lois suisses.

libre civilisation
arrangement
la Commission

Le Secrétaire général de l'O.N.U. a déclaré que les activités de l'Organisation des Nations Unies sont compatibles avec les lois suisses.

de la Commission
la Commission

Le Secrétaire général de l'O.N.U. a déclaré que les activités de l'Organisation des Nations Unies sont compatibles avec les lois suisses.

la Commission